

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

VIGORACTIVE | Complément alimentaire en gel

Avec complexe exclusif ACTIVE-CHARGE™

CODE

INTB053

FORMAT

30 sticks de 10 ml

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS

single-serve sachet bustina monodose	box scatola
C/LDPE 90	PAP 21
Composite material Materiale Composto	Paper Carta
Check your local municipal regulations Verifica le disposizioni del tuo Comune	

DESCRIPTION

VIGORACTIVE est un complément alimentaire en gel avec caféine, sucres et édulcorant, à base du complexe exclusif ACTIVE-CHARGE™, contenant Damiane, Maca Andine, Tribulus et Arginine. Le Tribulus et la Maca exercent une action tonique et de soutien métabolique. Le Tribulus, la Maca et la Damiane se révèlent utiles en cas de fatigue physique et mentale. La Maca exerce une action tonique-adaptogène, tandis que le Tribulus et la Damiane favorisent la fonctionnalité des voies urinaires et la fonction digestive. Facile à prendre grâce à son format pratique en gel, il ne nécessite pas d'eau et se caractérise par un agréable goût banane.

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de prendre un stick pack par jour.

AVERTISSEMENTS

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Les compléments alimentaires ne doivent pas être considérés comme des substituts d'un régime alimentaire varié et équilibré ainsi que d'un mode de vie sain.

AVERTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Contient de la caféine (2 mg par dose journalière recommandée). Déconseillé aux enfants et aux femmes enceintes.

INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS : eau ; fructose ; ACTIVE-CHARGE™ : [damiane (*Turnera diffusa* Wild. ex Schult.) feuille extrait sec titré à 2 % en flavonoïdes, maca (*Lepidium meyenii* Walp.) racine extrait sec titré à 0,5 % en bêta-ecdysone, tribulus (*Tribulus terrestris* L.) fruit extrait sec titré à 40 % en saponines, arginine L-chlorhydrate] ; épaississant : carboxyméthylcellulose sodique ; betterave (*Beta vulgaris* L.) racine extrait sec 4:1, cacao (*Theobroma cacao* L.) graines extrait sec titré à 10 % en théobromine ; L-citrulline ; maté (*Ilex paraguariensis* A. St.-Hil.) feuilles extrait sec titré à 4 % en caféine ; schisandra (*Schisandra chinensis* (Turcz.) Baill.) fruit extrait sec titré à 5 % en schisandrines ; acidifiant : acide citrique ; arôme banane ; conservateur : sorbate de potassium ; édulcorant : sucralose

CLAIMS

Sans lactose

Sans gluten

Convient aux végétariens et aux végétaliens

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

24 Mois

CONDITION DE CONSERVATION

À conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et de la chaleur. À consommer de préférence avant la date indiquée sur l'emballage.

TENEUR MOYENNE EN INGRÉDIENTS CARACTÉRISTIQUES

Ingrédients	Par dose par dose	Par dose quotidienne maximale 1 stick pack de 10 ml	% VNR*
ACTIVE-CHARGE™ :		500 mg	
• maca (<i>Lepidium meyenii</i> Walp.) racine e.s. titré à 0,5 % en bêta-ecdysone		150 mg	
- dont bêta-ecdysone		0,75 mg	
• damiane (<i>Turnera diffusa</i> Wild. ex Schult.) folium e.s. titré à 2 % en flavonoïdes		150 mg	
- dont flavonoïdes		3 mg	
• tribulus (<i>Tribulus terrestris</i> L.) fruit e.s. titré à 40 % en saponines		150 mg	
- dont saponines		60 mg	
• arginine L-chlorhydrate		50 mg	
betterave (<i>Beta vulgaris</i> L.) racine e.s. (rapport 4:1)		50 mg	
cacao (<i>Theobroma cacao</i> L.) graines e.s. titré à 10 % en théobromine		50 mg	
- dont théobromine		5 mg	
L-citrulline		50 mg	
schisandra (<i>Schisandra chinensis</i> (Turcz.) Baill.) fruit e.s. titré à 5 % en schisandrines		50 mg	
- dont schisandrines		2,5 mg	
maté (<i>Ilex paraguariensis</i> A. St.-Hil.) feuilles e.s. titré à 4 % en caféine		50 mg	
- dont caféine		2 mg	

*VNR % Valeurs nutritionnelles de référence journalières chez l'adulte pour vitamines et sels minéraux, conformément au Règlement UE 1169/2011

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs des matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances listés à l'Annexe II du Règlement (UE) n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau reporté. En outre, Chogan Group S.p.A. déclare que le risque de contamination croisée par des allergènes est évalué et géré conformément aux procédures internes adoptées par l'entreprise.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia ou du Queensland (Macadamia ternifolia), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON